



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
-----

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
EN DATE DU 30 MAI 2024  
-----

L'an deux mil vingt-quatre le trente mai à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

**Présents** : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSELIN, BULLIER,  
ERMACORA, COUTON.  
Messieurs SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE, RIH.

**Absents excusés** : Madame DUCHON donne pouvoir à Monsieur SAMAMA.  
Madame DULONGPONT donne pouvoir à Monsieur CAPRONI.  
Madame LOPES donne pouvoir à Madame GENEVELLE.  
Madame MECHIN donne pouvoir à Madame GOSELIN.  
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame BRAU.  
Madame BRIEND.

**Secrétaire** : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS  
-----

Nombre de Membres en exercice : 17  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 16

Réf : 2024/05/1 – **OBJET : Décision Modificative n° 1**

**Le Conseil d'Administration,**

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le tome II, chapitre 5, 1-1 de l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Vu la délibération du conseil d'administration du 5 avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré,

**DELIBERE**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240530-2024-05-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**Article 1 : Décide à l'unanimité d'adopter la Décision Modificative n°1 au Budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale selon le détail suivant :**

**Section d'investissement :**

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant
040	020	281848	Mobilier	- 0.56 €
<b>Total</b>				<b>- 0.56 €</b>

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant
21	020	21848	Mobilier	- 0.56 €
<b>Total</b>				<b>- 0.56 €</b>

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture,  
le : *6 juin 2024*.....  
et par publication en ligne  
le : *6 juin 2024*.....

Saint-Cyr-l'Ecole,  
le : *6 juin 2024*.....

**Sonia BRAU**

Président du CCAS  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**

Président du CCAS  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :  
Sonia BRAU



Le 6 juin 2024

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 30 mai 2024  
Délibération n° 2024/05/1

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240530-2024-05-1-DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2024